



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**06-127-19 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'ouvrir la séance ordinaire du 10 juin 2019. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

06-128-19 Ordre du jour

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous, en retirant l'item « Soutien au Marché Sainte-Anne » de la section patrouille municipale.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 06-127-19 Ouverture de la séance
06-128-19 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 06-129-19 Adoption de procès-verbaux

4. Conseil municipal

- 06-130-19 Nomination d'un maire suppléant et substitut

5. Patrouille municipale

- 06-131-19 Modification de la signalisation conformément au *Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement*
06-132-19 Nomination des agents de la patrouille municipale - Loi concernant la lutte contre le tabagisme
06-133-19 Demande d'assistance pour la Fête de Sainte-Anne

6. Développement communautaire

- 06-134-19 Autorisation temporaire au Comptoir alimentaire - 176 rue Sainte-Anne

7. Urbanisme

- 7.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 06-135-19 PIIA – 8 rue Garden City

- 7.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 7.3. Autres sujets

8. Services techniques

- 8.1. Autorisation de dépenses.

- 8.2. Conclusion de contrats

- 06-136-19 Octroi de contrat – travaux de réfection des infrastructures municipales de la rue Pacifique (de la rue Elmo-Deslauriers à la rue Grier)

- 06-137-19 Octroi de contrat – travaux pour la réparation de trottoirs, bordures et pavé uni pour l'année 2019

- 06-138-19 Renouvellement de contrat - contrat de marquage de la chaussée - deuxième année d'option

- 8.3. Acceptation de plans

8.4. Réception de travaux

8.5. Autres sujets

06-139-19 Octroi de contrat – Fourniture d'un véhicule Ford F-150 XL 2019

9. Environnement

10. Développement économique et touristique

06-140-19 Confirmation du nom proposé par le REM pour le toponyme de la station du REM à Sainte-Anne-de-Bellevue

11. Finances

11.1. dons / promotions / aides financières

06-141-19 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

11.2. Autres sujets

06-142-19 Adoption des comptes

12. Administration et greffe

12.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

12.2. Opérations Immobilières

12.3. Autres sujets

06-143-19 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville

13. Ressources humaines

13.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

06-144-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 772-1 remplaçant l'annexe « 1 » du règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

06-145-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 814 sur les normes relatives aux appareils à combustion solide et foyers

06-146-19 Avis de motion du règlement numéro 534-7 modifiant le règlement de construction afin d'introduire de nouvelles normes relatives aux appareils et foyers à combustible solide

- 06-147-19 Adoption du projet de règlement numéro 534-7 modifiant le règlement de construction afin d'introduire de nouvelles normes relatives aux appareils et foyers à combustible solide

15. Dépôt de documents

16. Levée de la séance

- 06-148-19 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 6 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 49 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur les foyers : est-ce que la Ville offrira une subvention pour remplacer les foyers; pourquoi le règlement ne permet-il pas de continuer l'utilisation de foyers déjà en place; de nombreux résidents n'ont pas les moyens financiers de remplacer leurs foyers, pourquoi laisser les foyers de cuisson d'aliments pour les commerces; pourquoi interdire l'utilisation de foyer et de permettre les feux d'artifice; • Pouvoir d'inspecteur en vertu de la <i>Loi sur la lutte contre le tabagisme</i> : pourquoi donner plus de pouvoir à la patrouille municipale lorsqu'ils n'appliquent pas les règlements qu'ils ont déjà?
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur les chats : les chats d'extérieur ne devraient pas être autorisés par notre réglementation, car ils sont une nuisance dans le quartier; Salaberry-de-Valleyfield prévoit dans son règlement de nuisance qu'il est interdit de laisser un animal en liberté, les chats devraient être attachés lorsqu'ils vont dehors et ne pas sortir du terrain du propriétaire.
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur les foyers : constate que les statistiques fournies proviennent de Montréal; souhaite que la Ville produise une étude à cet effet pour connaître le taux de pollution pour notre Ville; souhaite connaître le nombre de restaurants visé par le règlement pour laisser l'autorisation de foyer de cuisson d'aliments.
4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Le site internet de la ville n'est pas à jour dans la section des procès-verbaux; • Est-ce qu'il y aura des tranchées drainantes sur la rue Aumais; • Pourquoi l'appel d'offres concernant la rénovation de l'Hôtel de Ville a-t-il été annulé sur le SEAO; • Pourquoi y a-t-il un montant de 600 000 \$ pour le stationnement du bureau de poste dans la colonne 2020 du PTI 2019-2020-2021; • Ne trouve pas la page qui indique les salaires des membres du conseil dans le rapport financier 2018 et demande au trésorier de la Ville de lui garantir qu'ils sont à la page 45.
5 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que la Ville fera à nouveau des feux d'artifice, car c'est très polluant, en comparaison avec l'utilisation d'un foyer;

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

06-129-19 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. CONSEIL MUNICIPAL

06-130-19 Nomination d'un maire suppléant et substitut

ATTENDU QUE selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil peut désigner parmi ses membres un maire suppléant pour la période qu'il détermine;

ATTENDU les vacances estivales à venir;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

De nommer monsieur Francis Juneau, conseiller du district numéro 3, maire suppléant et substitut, du 11 juin 2019 au 1^{er} juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité.

5. PATROUILLE MUNICIPALE

06-131-19 Modification de la signalisation conformément au Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 autorise le conseil à modifier la signalisation par résolution ;

ATTENDU QUE plusieurs cases de stationnement réservées aux résidents détenteurs de vignette carrée sont inutilisées dans le sud de la rue Maple ;

3843

ATTENDU QU' il y a lieu de réduire la zone réservée aux citoyens détenant des vignettes distinctives en forme de carré sur la rue Maple ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser le service des travaux publics à procéder à l'installation de panneaux d'interdiction de stationner plus de deux heures en tout temps sur le côté est de la rue Maple, de l'entrée charretière du CPE sur une longueur approximative de 16 mètres, représentant 3 cases de stationnement.

D'autoriser le service des travaux publics de procéder à l'installation de bollards dans la courbe de la rue Meloche, entre les rues Antoine Saint-Denis et Aumais.

Adoptée à l'unanimité.

06-132-19	Nomination des agents de la patrouille municipale - Loi concernant la lutte contre le tabagisme
------------------	--

ATTENDU QUE l'article 32 de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* octroi le pouvoir à une municipalité de nommer des catégories de personnes pour remplir les fonctions d'inspecteur afin de veiller à l'application de la loi;

ATTENDU QUE le chapitre II de la loi précitée vise les lieux où il est interdit de fumer, qui font partie du domaine public ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

De nommer tous les agents de la patrouille municipale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour remplir les fonctions d'inspecteurs conformément à l'article 32 de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*, afin de veiller à l'application du chapitre II de cette loi.

D'aviser la ministre de la Santé et des Services sociaux de la présente nomination.

Adoptée à l'unanimité.

06-133-19	Demande d'assistance pour la Fête de Sainte-Anne
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Bellevue par lettre datée du 23 mai 2019 cherchant la collaboration de la Ville lors de la tenue de cet événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier

Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la présence des agents de la patrouille municipale de la Ville afin de veiller à la bonne marche de la procession annuelle de la Fête de Sainte-Anne qui aura lieu le 26 juillet 2019.

De rendre disponible un camion de la Ville pour permettre la parade de la statue de Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

06-134-19 Autorisation temporaire au Comptoir alimentaire - 176 rue Sainte-Anne
--

ATTENDU QUE le comptoir alimentaire occupe depuis 2014 des locaux au sous-sol du bâtiment municipal situé au 176 rue Sainte-Anne;

ATTENDU la demande du comptoir alimentaire d'aménager de façon permanente les locaux au rez-de-chaussée de l'édifice afin d'offrir un service ininterrompu aux plus démunis;

ATTENDU QUE l'édifice situé au 176 rue Sainte-Anne est dans la zone rouge sinistrée et peut être sujet à des inondations printanières récurrentes;

ATTENDU QUE lors d'une crue des eaux, le conseil municipal ne peut garantir que l'édifice sera exempt d'une ordonnance d'évacuation du Service incendie de Montréal, forçant ainsi le Comptoir alimentaire à interrompre ses activités;

ATTENDU QU' en collaboration avec parc Canada, la Ville souhaite inclure l'édifice du 176 rue Sainte-Anne dans le plan de revitalisation de la promenade, inclus dans la planification son secteur touristique;

ATTENDU QUE l'aménagement du Comptoir alimentaire dans les locaux du 176 rue Sainte-Anne ne peut être une solution permanente en raison des risques d'inondations printanières et de la planification touristique à venir;

ATTENDU QU' une solution permanente doit être identifiée de façon imminente et sans délai afin que le comptoir alimentaire aménage dans des locaux qui sont entre autres sans risque d'inondation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

Considérant les motifs exposés ci-dessus, d'autoriser l'installation temporaire du Comptoir alimentaire dans les locaux du rez-de-chaussée de l'édifice situé au 176 rue Sainte-Anne.

D'autoriser l'administration municipale à signer l'entente à intervenir avec le Comptoir alimentaire pour l'utilisation temporaire des locaux de l'édifice municipal situé au 176 rue Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

7. URBANISME

7.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

06-135-19 PIIA – 8 rue Garden City

ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 8, rue Garden a déposé une demande de permis de rénovation afin d'ajouter un balcon sur une véranda existante;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 8 mai 2019 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 8 rue Garden City ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Tom Broad

D'entériner la recommandation du CCU datée du 8 mai 2019.

D'approuver la demande PIIA pour l'immeuble situé au 8, rue Garden City pour le permis de rénovation permettant l'ajout d'un balcon sur une véranda existante.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. **PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. **AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. SERVICES TECHNIQUES

8.1. **AUTORISATION DE DÉPENSES.**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.2. CONCLUSION DE CONTRATS

06-136-19	Octroi de contrat – travaux de réfection des infrastructures municipales de la rue Pacifique (de la rue Elmo-Deslauriers à la rue Grier)
------------------	---

ATTENDU la résolution 02-038-19 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Pacifique (de la rue Elmo-Deslauriers à la rue Grier);

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 21 mars 2019 ;

ATTENDU QUE la recommandation l'ingénieur municipal à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *L3B inc.* ;

ATTENDU QU' une demande d'aide financière sera déposée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dès que les fonds de la TECQ 2019-2023 seront disponibles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer le contrat pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Pacifique (de la rue Elmo-Deslauriers à la rue Grier) à la compagnie *L3B inc.* pour un montant de 1 035 000,00 \$, taxes incluses.

D'autoriser la dépense de 1 035 000,00 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 810.

Adoptée à l'unanimité.

06-137-19	Octroi de contrat – travaux pour la réparation de trottoirs, bordures et pavé uni pour l'année 2019
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville doit procéder à des réparations de certains trottoirs et bordures détériorés en raison de la saison hivernale (sel et machinerie) ;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 30 mai 2019 ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *EMC Services Construction* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad

3847

Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer le contrat pour des travaux de réparation de trottoirs, bordures et pavé uni à la compagnie *EMC Services Construction* pour un montant de 75 642,05 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale nette de 60 000 \$, à même le poste budgétaire 02-320-00-522 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

06-138-19 Renouvellement de contrat - contrat de marquage de la chaussée - deuxième année d'option
--

ATTENDU QUE le contrat d'un an avec deux possibilités de renouvellement a été octroyé le 12 juin 2017 à l'entreprise *Lignco Sigma inc.*, tel qu'il appert de la résolution 06-178-17 ;

ATTENDU QUE la Ville a été satisfaite du travail effectué par l'entreprise l'année dernière;

ATTENDU QUE le marquage de la chaussée est nécessaire au maintien de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'approuver le renouvellement du contrat de marquage de la chaussée avec l'entreprise *Lignco Sigma inc.* pour une deuxième année d'option.

D'autoriser la dépense de 47 501,28 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-355-00-420 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

8.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.5. AUTRES SUJETS

06-139-19 Octroi de contrat – Fourniture d'un véhicule Ford F-150 XL 2019

ATTENDU la résolution 02-026-19 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un véhicule Ford F-150 XL 2019 ;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 25 avril 2019 ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux Travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au soumissionnaire le plus bas conforme, soit *Avantage Ford Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un véhicule Ford F-150 XL 2019 à la compagnie *Avantage Ford Inc.* pour un montant de 40 402,22 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale de 40 402,22 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 36 892,61 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de 3 ans comme suit :

Pour l'année 2020 : 12 298,61 \$
Pour les années 2021 et 2022 : 12 297 \$

Adoptée à l'unanimité.

9. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

06-140-19	Confirmation du nom proposé par le REM pour le toponyme de la station du REM à Sainte-Anne-de-Bellevue
------------------	---

ATTENDU QUE le Réseau express métropolitain (REM) a proposé au conseil municipal le nom de la future station du REM à Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QU' il existe déjà une gare de train nommée « Sainte-Anne-de-Bellevue » sur la ligne Vaudreuil-Hudson d'EXO;

ATTENDU QUE le REM a confirmé que la désignation de l'antenne du REM se nommera l'antenne « Sainte-Anne-de-Bellevue »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'entériner la proposition de toponyme « L'Anse-à-l'Orme » pour la future station du REM à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

11. FINANCES**11.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES****06-141-19 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière**

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la Politique de dons de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Francis Juneau

D'accorder un appui financier de 339,18 \$ au Club de l'âge d'Or dans le cadre du concert « Romance au piano » qui se tiendra le 1^{er} octobre 2019 au Centre Harpell.

D'autoriser la dépense et le paiement d'une somme totale de 339,18 \$ à l'organisme ci-haut mentionné à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11.2. AUTRES SUJETS**06-142-19 Adoption des comptes**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 14 mai au 10 juin 2019;	<u>4 509 213,60 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 mai 2019;	<u>4 303 157,06 \$</u>
Total :	<u>8 812 370,66 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 24 mai 2019;	<u>312 444,06 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

12. ADMINISTRATION ET GREFFE

**12.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.3. AUTRES SUJETS

06-143-19	Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville
------------------	--

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville le 20 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville le 20 juin 2019.

D'autoriser la greffière de la Ville, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13. RESSOURCES HUMAINES

13.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE
RÈGLEMENTS**

06-144-19	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro
------------------	--

**772-1 remplaçant l'annexe
« 1 » du règlement relatif à la
circulation des camions et des
véhicules-outils**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 772-1. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 772-1 remplaçant l'annexe « 1 » du règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin de reproduire adéquatement la configuration du réseau routier de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue suivant le nouvel aménagement du carrefour en T à la sortie de l'autoroute 40.

**06-145-19 Avis de motion et dépôt du
projet de règlement numéro
814 sur les normes relatives
aux appareils et foyers à
combustible solide**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 814. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 814 sur les normes relatives aux appareils et foyers à combustible solide dans l'objectif d'interdire l'utilisation d'appareil à combustible solide ou de foyer non certifié EPA avec émission moindre que 2,5 g/h dès le 1^{er} juillet 2024.

**06-146-19 Avis de motion du règlement
numéro 534-7 modifiant le
règlement de construction afin
d'introduire de nouvelles
normes relatives aux appareils
et foyers à combustible solide**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 534-7 modifiant le règlement de construction afin d'introduire de nouvelles normes relatives aux appareils et foyers à combustible solide dans l'objectif de restreindre l'installation ou le remplacement d'appareil ou foyer à combustible solide par des foyers certifiés EPA avec émission égale ou inférieure à 2,5 g/h de particules fines dans l'atmosphère.

**06-147-19 Adoption du projet de
règlement numéro 534-7
modifiant le règlement de
construction afin d'introduire
de nouvelles normes relatives
aux appareils et foyers à
combustible solide**

ATTENDU l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 814 sur les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide*;

ATTENDU QUE le règlement susmentionné interdira dès le 1^{er} juillet 2024 l'utilisation de tout appareil ou foyer à combustible solide à

l'exception des appareils et des foyers à combustible solide certifiés EPA, respectant la norme d'émission égale ou inférieure à 2.5 g/h de particules fines dans l'atmosphère ;

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer le libellé de l'article 3.10 du règlement de construction afin de refléter ces nouvelles exigences;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sera tenue le 20 août 2019, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'adopter le projet de règlement numéro 534-7 dont copie est jointe en annexe « A ».

De fixer l'assemblée de consultation publique le 20 août 2019 à 19 h au Centre Harpell.

Adoptée à l'unanimité.

Modifiée par la résolution 07-163-19

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 14 mai 2019 au 10 juin 2019;
- Liste des bons de commande émis au 31 mai 2019;
- Liste des embauches au service des loisirs;

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

06-148-19 Levée de la séance

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 01.

Adoptée à l'unanimité.

3853

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-13068

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 10 juin 2019 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____ juin 2019.

Paola Hawa, Maire

Catherine Adam, Greffière